



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil municipal tenue le
lundi le 2 novembre 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont
présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	André Leclerc,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h 50 et vérifie le
quorum.

1. Ouverture de la session
2. Appel d'offres sur invitation 2015-11 – Remplacement d'un ponceau
(rue Labrie) et réparation d'asphalte (rue de Baie-Saint-Ludger)
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

2015-11-247
6310

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2015-11 – REMPLACEMENT
D'UN PONCEAU (RUE LABRIE) ET RÉPARATION D'ASPHALTE (RUE
DE BAIE-SAINT-LUDGER)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a
procédé à l'ouverture des soumissions sur
invitation pour le remplacement d'un
ponceau et une réparation d'asphalte, le
vendredi 30 octobre 2015;

CONSIDÉRANT les soumissions qui ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la
compagnie Location Excavation R.S.M.F.
inc., au montant de 40 246,66 \$, incluant
les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et
résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la compagnie Location
Excavation R.S.M.F. inc. pour le remplacement d'un ponceau et une
réparation d'asphalte, au montant de 40 246,66 \$, incluant les taxes.

Il est également résolu qu'un montant de 15 000 \$ sera pris dans le surplus
accumulé afin de réaliser ces travaux.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2015-11-248
6311

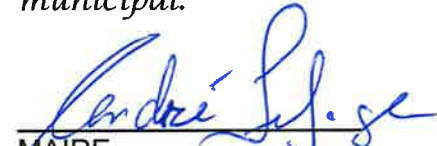
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 58.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE